



Un garagiste malhonnête !! qui dois payer les réparations ?

Par **enzo51000**, le **15/12/2008** à **16:43**

bonjour , je suis propriétaire d'un véhicule sans permis . Afin de garder celui-ci le plus longtemp possible , je l'ai emmené a mon garagiste lui demandant les réparations complètes de celle-ci . Après quelques semaines , le garagiste m'a téléphoné , m'expliquant que toutes pièces avait étaient refaites comme je l'avais demandé , mais qu'un problème c'était présenté lors de l'essaie de ce dit véhicule . Le garagiste m'a signalé que la culasse ou joint de culasse venait de casser pendant cet essai . A ce jour je lui ai fais part que j'avais emmené ce véhicule pour le récupérer en bonne état et non cassé , donc je lui ai signalé qu'il face fonctionner son assurance garage , mais qu'en aucuns cas j'étais responsable de ce problème . Lui ayant je le rappel , demandé qu'il me refait tout a neuf . Alors a ce jour celui-ci se cache derrière son bureau , et me dis qu'en aucuns cas c'est de sa faute . Qui est donc responsable moi ou le garagiste ? car elle se trouvait quand même dans son garage et c'est bien lui qui faisait des essaies du véhicule lorsque la pièce a pété . Merci de votre réponse et que dois je faire , car je ne sais plus .